

FICHE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

QUARTIER DU CAP-ROUGE

DISTRICT DE CAP-ROUGE-LAURENTIEN

ZONE VISÉE : 37014HA

MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 4

RESPONSABLE : ÉLIANE MOREAU

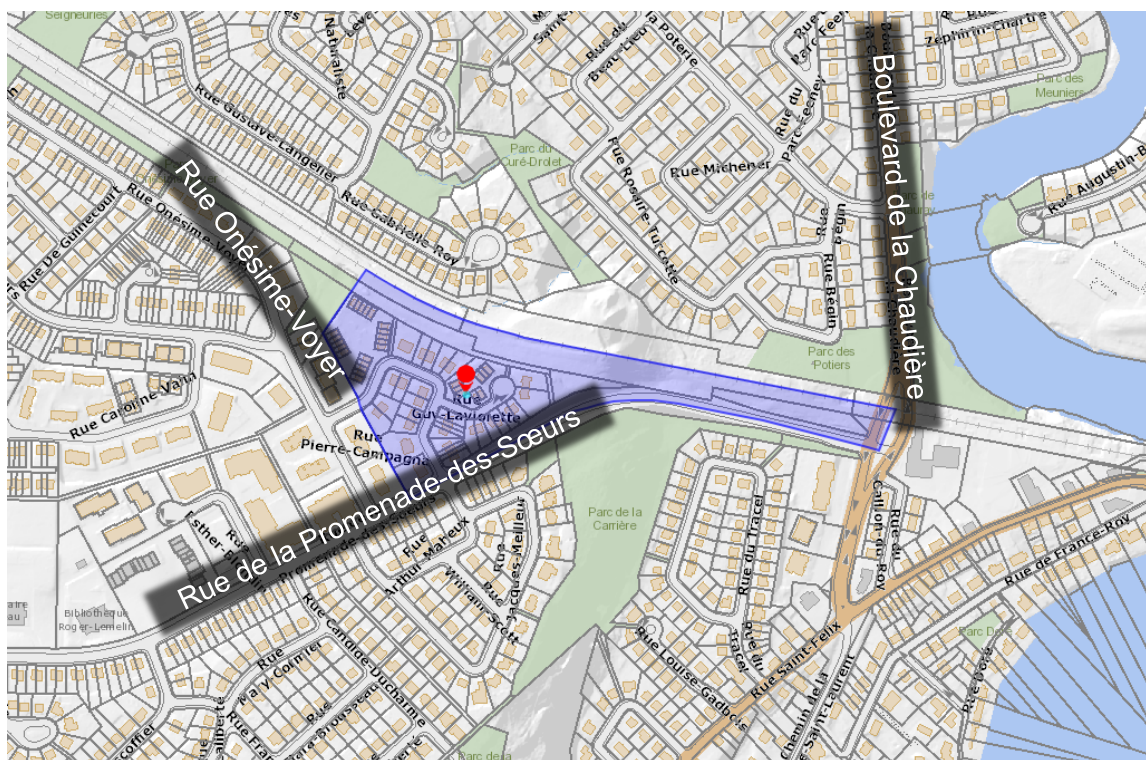
Fiche n° 1

N° de dossier 6040

VERSION DU 2025-04-03

DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE

La zone 37014Ha est située au nord de la rue de la Promenade-des-Sœurs, à l'est de la rue Onésime-Voyer et au sud-ouest du chemin de fer.



OBJET DE LA DEMANDE

- ☐ Modification au plan de zonage (Annexe I)
- ☒ Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- ☐ Autre modification

☒ Plan de participation publique

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le propriétaire du bâtiment sis aux 4732-4736, rue Pierre-Campagna, souhaite convertir le bâtiment existant, une copropriété divise de trois logements, afin d'y ajouter deux logements, portant le total à cinq.



Google Street View

Une reconfiguration intérieure du bâtiment est envisagée afin de créer deux nouveaux logements. Le projet respecte les normes d'implantation et de hauteur en vigueur. Cependant, la zone 37014Ha, dans laquelle se situe le lot, autorise actuellement un maximum de quatre logements par bâtiment. Une modification réglementaire est donc nécessaire afin d'augmenter le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment dans la zone, mais en conservant l'ensemble des autres normes.

Cette augmentation du nombre de logements, passant de quatre à cinq, permettrait à ce projet, ainsi qu'à d'autres projets similaires, de répondre à la demande urgente de logements à Québec, comme prévu dans le *Plan de mise en œuvre accélérée* de la *Vision de l'habitation*.

MODIFICATION PROPOSÉE

Modifications à la grille de spécifications

Zone 37014Ha

Usages autorisés

Habitation :

- Retirer – Isolé - Nombre de logements autorisés par bâtiment - Maximum : 4
- Ajouter – Isolé - Nombre de logements autorisés par bâtiment - Maximum : 5